



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



CAPa Jardinier Paysagiste

CAPa JP-Niveau 3- RNCP 38386

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture

Date enregistrement certification : 18/12/23

Formation diplômante en apprentissage

CONTENUS DE LA FORMATION

- Réaliser la création d'un espace vert ou d'un jardin.
- Réaliser l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.
- Réaliser l'entretien du matériel du jardinier paysagiste.
- Appréhender le fonctionnement d'une entreprise.
- Reconnaître les végétaux dans un espaces verts ou un jardin.
- Travailler en sécurité et en adoptant les gestes et postures.
- S'approprier une posture professionnelle.

DURÉE/ MODALITES D'ALTERNANCE

Parcours de formation "standard" sur 2 ans soit 840 heures au CFA
420 heures/an soit 12 à 13 semaines au CFA / an (*) et 34 à 35 semaines en
Entreprise/an

(*) sous réserve du calendrier d'alternance

35h par semaine - Notre formation est principalement proposée en présentiel,
avec la possibilité d'un suivi à distance en fonction des besoins.

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

- Un accompagnement personnalisé, assuré par trois professionnelles
Réfèrent handicap, AESH et assistante sociale
- Site accessible aux PMR
- Des apprentissages individualisés adaptés à votre profil.
- Un centre de ressources à votre disposition pour vous soutenir dans votre
parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- CCF (Contrôles Continus en cours de Formation) et épreuves terminales

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi de l'apprenti dans ses acquisitions des compétences professionnelles en
lien avec l'entreprise : livret d'alternance et visites en entreprise.
- Transversalité : travaux autour de projets de groupes
- Pluridisciplinarité : élaboration de projets en lien avec la profession.
- Les + : Halle paysagère : plateau technique performant, visite, parc arboré
- Plateforme e-learning : moodle
- Mobilité : possibilité d'accompagnement

PRÉ-REQUIS/PUBLIC CIBLÉ

- Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de 3ème.
- Être âgé de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de
l'année d'intégration. Public ciblé : 3ème générale- SEGPA- ULIS

Contactez le secrétariat



cfa.merdrignac@educagri.fr

6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

02 96 28 41 61

www.lycee-merdrignac.educagri.fr

@lyceecfadumene

ENTRÉE

- Entrée en Septembre recommandée (en fonction du calendrier d'alternance disponible sur le site internet). Des entrées décalées sont envisageables en fonction du profil de l'apprenant.

DÉMARCHE : INSCRIPTION, CONDITION D'ADMISSION

- Prendre contact avec le secrétariat du CFA
- Dossier de candidature à retourner complet
- Entretien de positionnement (motivation, projet personnel) avec le responsable de formation
- Avoir signé un *contrat d'apprentissage
- Possibilité de VAA (Validation des Acquis Académiques) selon votre profil et l'arrêté en vigueur

* Si vous n'avez pas trouvé d'entreprise, vous bénéficierez d'un délai de 3 mois pour en trouver une et obtenir le statut d'apprenti.

OBJECTIFS VISÉS ET EVALUABLES

- CG1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG3 Interagir avec son environnement social
- CP4 Réaliser en sécurité des travaux d'entretiens paysagers
- CP5 Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers
- CP6 Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- CP7 S'adapter à des enjeux professionnels locaux

DÉBOUCHÉS/ INSERTION PROFESSIONNELLE

- BPA
- BAC PRO - BP
- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste
- Aide-jardinier, manœuvre des espaces verts
- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC et varie en fonction du profil du candidat et de la convention collective du secteur concerné. Exemple pour un 1^{er} contrat d'apprentissage :

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27% du Smic, soit 492,22 €	43% du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : www.service-public.fr à la date du 06/01/2026

TARIFS, FINANCEMENTS ET AIDES

+ Formation gratuite pour les apprentis.

- Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) ou CNFPT pour les collectivités, pas de frais pédagogique.
- Aides possibles en apprentissage : aides aux déplacements, aides sociales, premier équipement.

Les plaquettes font l'objet d'une revue annuelle en janvier.



LOCALISATION



6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

02 96 28 41 61